

# Comprendre les évolutions des statistiques des inscrits à France Travail

1

## LE CONTEXTE ET LES MESURES DE LA LOI PLEIN EMPLOI QUI AFFECTENT LES STATISTIQUES DES INSCRITS À FRANCE TRAVAIL

### Le contexte de la loi plein emploi

- La loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023 prévoit l'inscription systématique à France Travail de certains publics à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025.
- Les statistiques sur les inscrits à France Travail s'adaptent à ce nouveau contexte.

### Les mesures de la loi plein emploi

→ L'inscription systématique à France Travail :

des demandeurs du RSA et des bénéficiaires du RSA

des jeunes en recherche d'emploi suivis par les Missions locales :

des personnes en situation d'handicap suivies par Cap emploi

- en Contrat d'engagement jeune (CEJ)
- en parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (Pacea)

→ Le diagnostic commun et l'orientation par les opérateurs du réseau pour l'emploi :

Orientation des publics sur la base de critères définis par la loi

3 nouveaux parcours d'accompagnement

- professionnel
- socio-professionnel
- à vocation d'insertion sociale



2

## LES STATISTIQUES SUR LES INSCRITS À FRANCE TRAVAIL S'ADAPTENT À CE NOUVEAU CONTEXTE

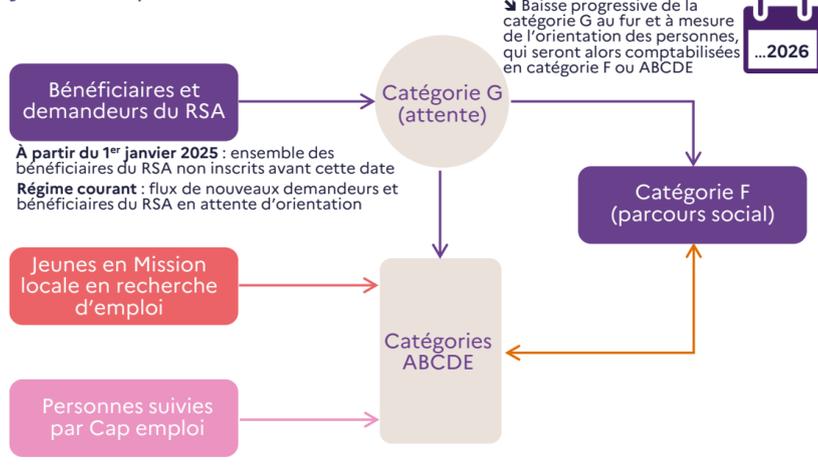
Suite aux recommandations issues du rapport du groupe de travail du Conseil national de l'information statistique (CNIS)

→ création de 2 nouvelles catégories statistiques permettant de mieux répertorier les publics ciblés par la loi :

Catégorie **F** pour les personnes en parcours social

Catégorie **G** pour les bénéficiaires et demandeurs du RSA en attente d'orientation

Concrètement, le parcours des publics concernés par l'inscription systématique à France Travail :



3

## LES EFFETS ATTENDUS SUR LES STATISTIQUES DES INSCRITS À FRANCE TRAVAIL

Les catégories statistiques préexistantes - A, B, C, D et E - seront mécaniquement affectées par l'inscription systématique instaurée au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Les effets attendus devraient être :



Une hausse progressive, pour les bénéficiaires du RSA, qui seront inscrits en catégories A à E au fur et à mesure de leur orientation, en fonction de leur situation dans les parcours d'accompagnement professionnel et socioprofessionnel.



Les jeunes suivis par les Missions locales et concernés par l'inscription systématique à France Travail seront, en fonction de leur situation, très majoritairement comptabilisés dans les catégories A, B ou C en 2025. Pour ce public, l'effet sur les statistiques s'est manifesté dès le début de l'année.



Les personnes handicapées suivies par Cap emploi sont globalement déjà largement inscrites à France Travail et donc peu d'impacts significatifs sont attendus.

### Évolution de la procédure d'actualisation

Depuis le mois de janvier 2025, une évolution dans la procédure d'actualisation a conduit à augmenter le nombre d'inscrits en catégorie A, et en contrepartie à réduire d'une part le nombre d'inscrits en catégories B et C, et d'autre part le nombre de sorties des listes.

5

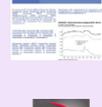
## LES SOLUTIONS MISES EN PLACE DURANT LA PHASE DE TRANSITION



Diffusion de séries complémentaires, pour mieux appréhender les évolutions conjoncturelles, hors bénéficiaires du RSA, hors jeunes "en parcours" (CEJ, Pacea et AIJ).



Adaptation de la publication trimestrielle : modification du titre, communication sur un champ géographique élargi à la France entière (hors Mayotte), pas de commentaire du total ABCDEFG, ajout des séries complémentaires.



En 2025, pour appréhender l'évolution du chômage, privilégier la lecture du taux de chômage au sens du Bureau international du Travail (BIT) avec les chiffres produits par l'Insee.

